

Avis au public

Projet d'arrêté préfectoral autorisant l'organisation d'un concours de pêche sur le « plan d'eau du Moulin Bas », situé sur la commune de Frayssinet-le-Gélat les 18 et 19 mai 2024

L'objet de cet arrêté préfectoral est d'autoriser l'organisation d'un concours de pêche, de type enduro-carpe, sur le plan d'eau de Frayssinet-le-Gélat, les 18 et 19 mai 2024.

Ce plan d'eau dit « du Moulin Bas », appartenant à la commune de Frayssinet-le-Gélat, est classé en 1^{re} catégorie piscicole au sens du 10^o de l'article L.436-5 du code de l'environnement.

Ce concours de pêche, organisé par l'association « Les pirates de la Saint-Hubert Frayssinetoise », nécessite donc une autorisation préfectorale au titre de l'article R.436-22 du code de l'environnement.

La participation du public prévue par l'article L.120-1 du code de l'environnement a pour objectif d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuels avis sur ce projet d'arrêté.

Ce projet d'arrêté est consultable du 4 avril 2024 au 24 avril 2024 inclus. Vous êtes donc invités à le consulter à l'adresse suivante : <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Milieus-aquatiques-usages-de-l-eau-navigation-DPF/Peche-de-loisir/1-Conditions-d-exercice-de-la-peche-de-loisir2>. Si vous voulez adresser une remarque ou une suggestion dans le cadre de cette consultation, vous pouvez le faire par courrier électronique à : ddt-eau-consultation-public@lot.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires, Service eau forêt environnement, 127 quai Cavaignac, 46009 Cahors cedex.

Fait à Cahors, le

03 AVR. 2024


Chef d'Unité Police de l'Eau
DPF et Navigation
Guy VERGNES